



### Intro

Le portage Qualiopi vous permet de **faire prendre en charge vos formations** par les OPCO, sans avoir à vous-même être certifié/e Qualiopi. Vos clients peuvent faire appel à vos formations sans avoir à déboursier, vous assurant un **levier puissant** de développement. Ce système est parfaitement légal et éprouvé depuis des années.

### Qui

Nous sommes un **organisme de formation certifié Qualiopi depuis 2022**. Team Link (HighLite SAS), basé à Paris. Notre offre de portage se destine aux **formateurs/trices et coachs** intervenant en entreprises et qui souhaitent bénéficier des fonds OPCO tout en professionnalisant leur image. Le portage est idéal si vous ciblez les entreprises de **moins de 50 salariés**.

### Quoi

Chaque entreprise française a droit à un budget de formation annuel, d'en moyenne **4 000€ HT**. L'intervenant/e doit être certifié/e Qualiopi pour en bénéficier ou être **adossé/e** par un organisme certifié. Nous jouons ce rôle en vous permettant de vous adosser à **notre certification**.

### Où

Le dispositif est valable **partout en France**, principalement axé sur les formations en présentiel.

### Comment

Nous mettons à votre disposition une plateforme **100% automatisée** qui permet de fluidifier le process Qualiopi. Il s'agit essentiellement de faire signer les feuilles d'émargement et compléter les évaluations de votre côté. Vous pouvez promouvoir **votre marque** auprès de vos clients, créer votre **propre contenu**, nous intervenons sur un principe de marque blanche.

### Pourquoi

Qualiopi est une certification jugée complexe à obtenir, difficile à maintenir et coûteuse. La grande majorité des formateurs et coachs indépendants évitent cette démarche pour ces raisons. Notre portage vous permet d'éviter ces tracas tout en bénéficiant des avantages, à savoir la possibilité de faire financer vos interventions sur les fonds OPCO.

### Combien

Le taux de commission est de **20%** du montant de la formation. Soit pour une formation à 1 000€ HT : vous percevez 800€ et nous 200€.

Le taux est **dégressif** en fonction du volume de formations portées. Plus vous formez, plus le taux de commission baisse.

### Délai

Une fois votre NDA obtenu (numéro d'agrément gratuit), une semaine suffit pour mettre en œuvre le portage Qualiopi.

### Pourquoi nous choisir ?

- Créer par un **formateur**, pour les formateurs
- Plateforme **100% automatisée**
- **Conseil commercial inclus**
- **Accompagnement réactif et transparent**
- Un taux de **20% dégressif**
- **Certifiés Qualiopi depuis 2022 et sympas ! :)**

### Parrainage

Vous connaissez des formateurs ou des coachs pouvant être intéressés ?  
Tout parrainage effectif\* est rémunéré à hauteur de **200€**.  
\*Profil validé par nos soins et après une première formation portée.

### Quand



#### Étape 1

Vous trouvez un client intéressé par une formation



#### Étape 2

Vous validez les infos (thème, durée, lieu, tarif)



#### Étape 3

Envoi automatisé des docs obligatoires au client (convention...)



#### Étape 4

Le client envoie la demande OPCO qui la valide



#### Étape 5

Vous formez et vérifiez le dossier.



#### Étape 6

Nous facturons, vous êtes payé/e





# EasyCoach

## Portage Qualiopi pour les indépendants par Team Link (HighLite SAS)

**Votre solution clé en main pour accéder aux financements  
publics OPCO**

### **Bienvenue !**

Cette présentation a pour objectif de vous expliquer notre solution de portage Qualiopi et les financements publics possibles pour vos clients.



**par Richard Rufenach**

# Qui sommes-nous ?

Un service créé par un formateur, pour les formateurs.

Team Link est un organisme de formation commerciale B2B certifié [Qualiopi](#) depuis 2022.

Richard Rufenach, son fondateur et **formateur lui-même**, a identifié l'obstacle majeur dans cette activité : une **démarche Qualiopi cruciale** mais coûteuse, difficile à obtenir et exigeante à maintenir.

Nous avons créé ce service de **portage Qualiopi** afin que tout prestataire souhaitant développer son activité puisse bénéficier des leviers de **financements** qui existent.



**Qualiopi**  
processus certifié

FR RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :  
Actions de formation

**HIGHLITE**

NDA 11756424975 - SIREN 909739203

**CERTIFICAT B03778**

## Pourquoi nous choisir ?

- Créer par un formateur, pour les formateurs
- Plateforme 100% automatisée
- Conseil commercial inclus
- Accompagnement réactif et transparent
- Un taux de 20% dégressif
- Certifiés Qualiopi depuis 2022 et sympas ! :)

# Qualiopi

 <b>Qu'est-ce ?</b>	<b>? Pourquoi ?</b>	 <b>Pour qui ?</b>
Une certification qualité permettant de faire financer ses formations par les OPCO des entreprises clientes.	Mobiliser les financements OPCO et gage de qualité reconnu par l'État.	Organismes de formation, Formateurs indépendants et Coachs

La certification Qualiopi oblige l'organisme à respecter un **process qualité** pour chaque action de formation :



## **Avant la formation :**

- Analyse des besoins des stagiaires
- Convention de formation
- Information sur les modalités, objectifs et déroulé



## **Pendant la formation :**

- Suivi de la présence et de l'implication des stagiaires
- Accompagnement pédagogique individualisé



## **Après la formation :**

- Évaluations finales des acquis
- Recueil de la satisfaction des stagiaires
- Suivi de la mise en œuvre des compétences



## **Tout au long de l'année :**

- Veille réglementaire
- Amélioration continue et mise en œuvre effective

Les organismes de formation certifiés sont **audités tous les 18 mois** pendant une journée.

Le coût du maintien de la certification pour l'organisme détenteur s'élève à environ **1 000€HT/an**.

# Financements OPCO – Focus

Financier	Public bénéficiaire	Montant moyen pris en charge*
OPCO	Entreprises de moins de 50 salariés	~ 4 000 € / an

\*selon branche professionnelle, voir budgets détaillés [en annexe](#).

## Pour quels types de formation ?

Beaucoup de champs sont couverts, voir détail [en annexe](#).

## Comment trouver l'OPCO de mon client ? et le financement alloué

Avec son Siret, allez sur le site [societe.com](#) et noter l'IDCC qui y figure

**IDCC**

Reporter l'IDCC dans ce site qui identifie l'OPCO (<https://quel-est-mon-opco.francecompetences.fr/>) :

**OPCO**

Enfin direction le site de l'OPCO, rubrique "Formation" puis "Plan de développement des compétences".



# Avantages du portage



## Levier

- Formations éligibles aux financements OPCO
- Accès aux AO publics
- Professionnalisation du suivi de vos dossiers



## Focus activité

Le portage permet de **déléguer** la lourdeur du process Qualiopi et de rester focus sur votre activité.

La plateforme automatisée permet une fluidité globale pour limiter la paperasse et bénéficier des fonds OPCO rapidement.



## Liberté

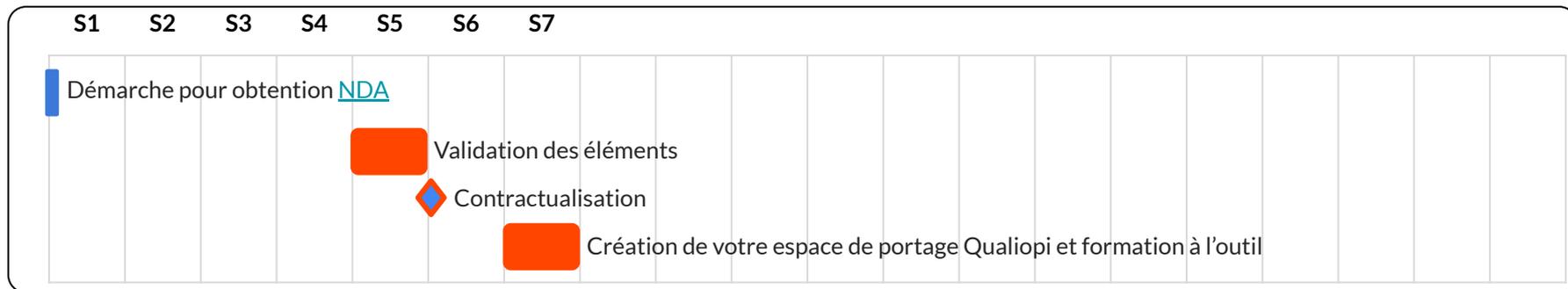
### Ce que vous n'aurez pas à faire :

- Certification Qualiopi ~ 1 000€/an
- Abonnement plateforme Qualiopi ~ 150 €/mois
- Audit Qualiopi ~ 1 journée / 18 mois
- Formalisation des demandes OPCO ~ 1h/dossier
- Veille réglementaire, pédagogique, métier et handicap ~ 7h/mois

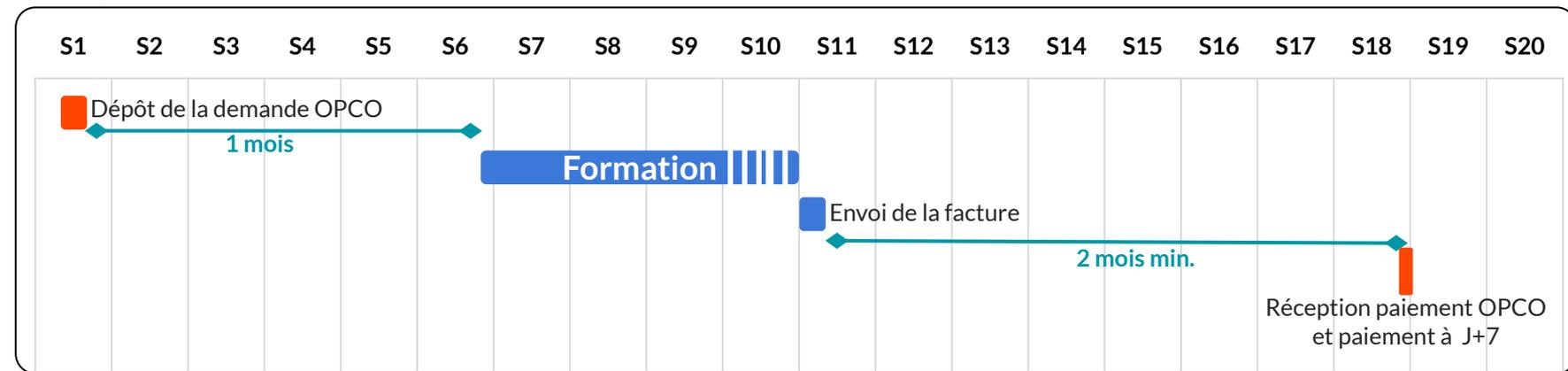
# Processus de portage & délai

**Vous**  
**Nous**

## Initialisation du portage (une fois)



## À chaque formation



# Contactez-nous pour toute demande :

Réservez un RDV visio offert (15mn)



**Richard Rufenach**

Responsable portage

- 06 24 85 87 57
- [equipe@teamlink.coach](mailto:equipe@teamlink.coach)



[www.teamlink.coach](http://www.teamlink.coach)



Locaux au siège de Nestlé France  
27-33 rue du Colonel Avia  
75015 Paris

## Parrainage

Vous connaissez des formateurs ou des coachs  
pouvant être intéressés ?

Tout parrainage effectif\* est rémunéré hauteur de 200€.

[Retrouvez le détail ici.](#)

\*Profil validé par nos soins et après une première formation portée.

## Liste des annexes

- [FAQ](#)
- [Formations éligibles](#)
- [Liste des OPCO](#)
- [Financement OPCO par branche](#)
- [Vos obligations Qualiopi](#)
- [Notre grille tarifaire](#)
- [Démarche pour obtenir son NDA](#)
- [Offre de parrainage](#)

# Annexe : FAQ

## Combien coûte un portage Qualiopi avec Team Link ?

Notre taux de commission est de 20% sur le montant total de la formation. Il est dégressif à partir d'un certain volume de formations.

## Y a-t-il un abonnement ou d'autres coûts à prévoir ?

Non ! Nous fonctionnons "à la mission", si vous ne faites pas de formation, aucun frais à prévoir.

## Suis-je libre de créer mon contenu ?

Oui ! Nous fonctionnons dans un principe de marque blanche, vous créez votre contenu et intervenez au nom de votre propre marque.

## Suis-je libre de ma tarification ?

Oui ! Vous fixez librement vos prix de formation.

## Est-ce que je reste indépendant/e ?

Oui ! Nous assurons votre portage et vous restez totalement indépendant/e et responsable de vos formations.

## Team Link vendent-ils leurs formations à mes clients ?

Non ! Nous fonctionnons en partenariat avec vous, non en concurrent. Si vous gagnez, nous gagnons aussi ! Nous ne vendons rien à vos clients sauf indication contraire de votre part.

## Le portage est valable si je suis en SASU ? Et les autres statuts ?

Oui ! Que vous soyez en société (SASU, EI...) ou en statut autoentrepreneur, le portage est possible.

## Depuis quand Team Link existent-t-ils et où sont-ils basés ?

Notre organisme a été fondé depuis janvier 2022, certifié Qualiopi cette même année. Notre siège est à Paris 16, nos locaux sont eux au siège de Nestlé France, Paris 15ème.

## Un OPCO peut-il refuser de financer une formation ?

Oui. Essentiellement pour manque de budget. Il arrive que des OPCO n'ait plus de budget en cours d'année, il faut alors attendre l'année suivante. Une règle à retenir : plus la formation est engagée tôt, plus elle a de chance d'être financée !

## Combien de temps administratif dois-je prévoir par projet ?

Pour un projet classique de formation comptant 5 participants, il faut compter environ 1h d'administratif de votre part. À savoir pour la saisie des infos (noms des stagiaires, dates...) et l'évaluation individuelle en fin de parcours.

## Pour être formateur/trice, dois-je avoir un diplôme ?

Non, le seul numéro d'agrément (NDA) suffit.

# Annexe : Formations éligibles

Les OPCO financent plusieurs types de formations. Ces formations relèvent du dispositif appelé “Plan de développement des compétences”.

En voici la liste non exhaustive :

- **Communication et relation client**
  - Prise de parole en public
  - Techniques d'écoute active
  - Communication non verbale
  - Gestion des réclamations
  - Relation client à distance (télévente, chat, email)
- **Techniques de vente et marketing**
  - Prospection commerciale multicanale
  - Négociation et argumentation
  - Fidélisation client
  - Positionnement marketing
  - Réseaux sociaux professionnels
- **Management et leadership**
  - Posture managériale
  - Conduite de réunion
  - Gestion d'équipe à distance
  - Motivation et engagement
  - Management de projet (cycle en V, Agile, Scrum)
- **Ressources humaines et droit social**
  - Entretien professionnel et évaluation
  - Recrutement et intégration
  - Gestion des compétences (GPEC)
  - Prévention des risques psychosociaux
  - Instances représentatives du personnel (CSE)
- **Fonctions support et gestion administrative**
  - Bureautique avancée (Excel, Word, PowerPoint)
  - Organisation du temps et des priorités
  - Classement et archivage électroniques
  - Gestion de planning et d'agenda partagé
  - Facturation et suivi comptable de base
- **Qualité, sécurité, environnement (QSE)**
  - Introduction aux normes ISO (9001, 14001, 45001)
  - Hygiène et sécurité au poste de travail
  - Prévention des accidents et secourisme (SST, PSC1)
  - Sensibilisation à la RSE et au développement durable
- **Numérique et outils digitaux**
  - Outils collaboratifs (Teams, Slack, Trello)
  - CRM et ERP (Salesforce, SAP...)
  - Cybersécurité grand public (phishing, mots de passe)
  - Digitalisation des processus métiers
  - Automatisation de tâches (scripts, macros, outils no-code)
- **Langues étrangères et interculturalité**
  - Anglais professionnel (technique, commercial, juridique)
  - Espagnol, allemand, italien appliqués aux affaires
  - Communication interculturelle
  - Rédaction de documents multilingues
- **Développement personnel et soft skills**
  - Intelligence émotionnelle
  - Gestion du stress et prévention du burn-out
  - Assertivité et confiance en soi
  - Créativité et pensée design
  - Techniques de relaxation et sophrologie appliquées
- **Tutorat, mentorat et AFEST**
  - Techniques de tutorat en entreprise
  - Ingénierie et animation d'Actions en Situation de Travail (AFEST)
  - Coaching individuel et collectif
  - Transmission de compétences intergénérationnelle
- **Gestion de la transition et conduite du changement**
  - Méthodologies de conduite du changement (ADKAR, Kotter)
  - Accompagnement des équipes à la transformation
  - Communication du changement
- **Innovation et veille technologique**
  - Méthodes de veille et benchmarking
  - Introduction à la démarche d'innovation (brainstorming, prototypage)
  - Intelligence artificielle et automatisation métier
- **Gestion financière et pilotage**
  - Lecture et analyse de comptes
  - Tableaux de bord et indicateurs clés (KPI)
  - Budgetisation et prévision
  - Trésorerie et contrôle de gestion de base
- **Protection des données et RGPD**
  - Sensibilisation à la protection des données personnelles
  - Obligations légales et bonnes pratiques
  - Sécurité des systèmes d'information
- **Accessibilité et inclusion**
  - Conception universelle (UX pour tous)
  - Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap
  - Sensibilisation à la diversité et à l'égalité

## Annexe : Liste des OPCO

Il existe onze OPCO, chaque entreprise relève de l'un d'entre eux selon sa branche professionnelle.

Pour **connaître l'OPCO** dont une entreprise relève, copier son SIRET sur [www.societe.com](http://www.societe.com), noter son numéro d'**IDCC** qui y figure et reportez-le sur le site <https://quel-est-mon-opco.francecompetences.fr/>.

Les **budgets OPCO** sont une information publique. Vous pouvez les consulter sur le site de l'OPCO concerné, rubrique "Formation" puis "**Plan de développement des compétences**".



# Annexe : Financement OPCO par branche

Les OPCO financent différemment les actions de formation. Et au sein d'un même OPCO, deux entreprises peuvent avoir un financement différent selon leur branche d'activité. Voici pour repère un tableau indicatif des montants moyens financés par chaque OPCO (grille indicative non contractuelle).

## Tableau indicatif 2025\* (à confirmer au cas par cas)

Financements OPCO / Actions de formation / Plan de développement des compétences

OPCO	Champ / Secteur	<11 salariés	11-49 salariés	Plafond/heure/personne (présentiel)*	Plafond/heure/personne (distanciel)	Plafond (€/jour)
Afdas	Culture, média, communication,	1400 €	2100 €	- €	- €	- €
Atlas	Banque, finance, numérique,	2300 €	6000 €	70 €	70 €	1500 €
Akto	Services (restauration, propreté, sécurité...)	4800 €	6000 €	80 €	80 €	800 €
Constructys	Bâtiment, TP, négoce matériaux	3000 €	5000 €	29 €	29 €	- €
Opco 2i	Industrie (plasto, pharma...)	4800 €	4800 €	30 €	30 €	- €
Mobilités	Logistique, transport, tourisme	2600 €	3700 €	100 €	100 €	- €
Opcommerce	Commerce, sport/loisirs	1000 €	3500 €	- €	- €	- €
Opco EP	Proximité, artisanat, professions libérales	4000 €	10000 €	50 €	50 €	- €
OPCO Santé	Santé, médico-social	6000 €	6000 €	30 €	30 €	- €
Ocapiat	Agroalimentaire, agriculture, pêche	15000 €	15000 €	50% coût, co-financement obligatoire	50% coût, co-financement obligatoire	- €
Uniformation	Aide à domicile, associations, HLM	3000 €	5000 €	- €	- €	- €
<b>MOYENNE</b>		<b>4355 €</b>	<b>6100 €</b>	<b>39 €</b>	<b>39 €</b>	<b>- €</b>

\*ex : plafond de 30€/heure/personne. Si formation de 14h pour 5 participants = 30x14x5 = 2100€ pris en charge



## Annexe : Vos obligations Qualiopi

**Assurance**

RCP

**NDA**

Numéro d'agrément

**CV**

Justification de vos compétences pédagogiques et expertise métier

### Documents à transmettre **avant** chaque formation

- > SIRET de l'entreprise formée
- > Prénom/nom du client
- > Prénoms/noms des stagiaires
- > Programme de formation
- > Dates
- > Supports de formation
- > Votre RIB

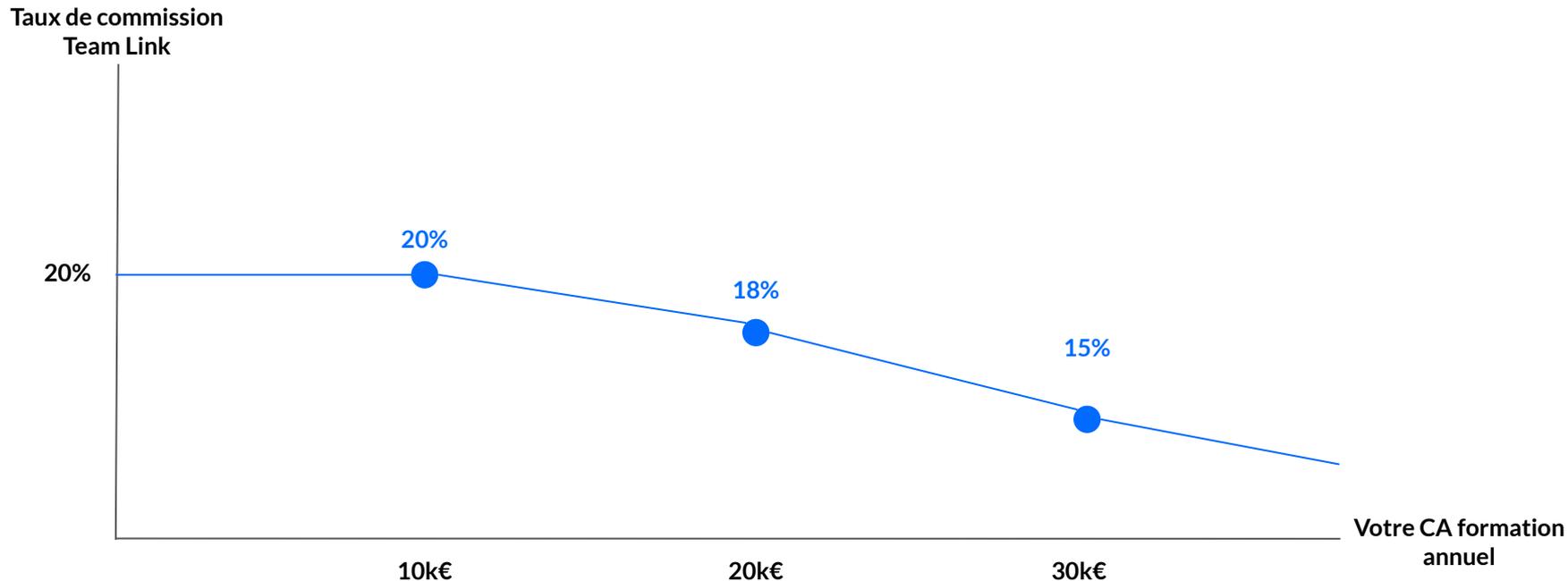
### Documents à compléter/signer **pendant** la formation

- > Feuilles d'émargement
- > Évaluations à chaud des stagiaires
- > Évaluations à froid des stagiaires

-> Tout autre éventuel document dans le cadre de Qualiopi

## Annexe : Notre grille tarifaire

Les frais de portage couvrent l'intégralité du processus : portage de la certification Qualiopi, accès à la plateforme, montage du dossier, envoi du dossier de financement à l'OPCO, gestion jusqu'au paiement du financeur.



# Annexe : Démarché NDA (n° d'agrément)

Lien direct  
procédure ici



## Documents à préparer et à fournir :

- Avis [SIREN](#) ou extrait K-bis (ou statuts pour les nouvelles entreprises)
- Pièce d'identité en cours de validité
- RIB au nom du formateur
- Bulletin n°3 de casier judiciaire (moins d'un mois)
- Attestation d'assurance RCP couvrant le champ Formation
- Descriptif synthétique de vos actions de formation (intitulés, public visé, durée, modalités (présentiel, distanciel, blended), objectifs, critères d'évaluation)
- CV et titres ou diplômes justifiant de la qualification du formateur
- Une convention de formation signée d'un stagiaire et de vous-même



## Dépôt sur plateforme [MAF](#)



## Activation du portage Qualiopi

Dès réception du NDA, création du compte sur notre plateforme.  
Vous pouvez dès lors réaliser votre première action de formation financée par OPCO.



# Annexe : Offre de parrainage

**Connaissez-vous des formateurs ou coachs indépendants ?** Pour chaque personne que **vous nous présentez**, dont le profil est validé et qui réalise une première formation portée sous notre Qualiopi, nous vous versons **200 € HT** ! Contactez-nous simplement en indiquant votre nom et vos coordonnées.

## 1. Objet

Le présent dispositif a pour objet de récompenser le parrainage de formateurs ou coachs indépendants susceptibles d'être intéressés par notre offre de portage salarial sous notre certification Qualiopi.

## 2. Définitions

- **Parrain** : toute personne physique ou morale (formateur indépendant, coach, client, partenaire...) qui recommande nos services à un tiers.
- **Filleul** : le formateur ou coach indépendant présenté par le Parrain et finalement onboardé sous notre offre de portage Qualiopi.
- **Parrainage effectif** : présentation d'un Filleul dont le profil est préalablement validé par nos soins et pour lequel une première mission ou action de formation a été effectivement prise en charge et facturée sous notre certificat Qualiopi.

## 3. Conditions de validité

Pour être éligible au dispositif de parrainage, il faut :

- Que le Parrain identifie au moins un Filleul répondant aux critères de qualification (expérience, compétences, statuts, etc.).
- Que le Filleul signale, lors de son premier contact, le nom du Parrain et son lien de parrainage.
- Que le profil du Filleul soit validé par notre équipe.
- Que le Filleul réalise, sous portage, au moins une prestation de formation facturée et réglée.

## 4. Montant et versement de la prime de parrainage

Pour chaque parrainage effectif, nous nous engageons à verser au Parrain une prime nette de 200 €.

Le paiement interviendra dans un délai de 15 jours suivant la date de règlement de la première prestation du Filleul.

Le paiement sera effectué par virement bancaire sur le compte dont le Parrain aura communiqué les coordonnées IBAN/BIC.

## 5. Durée et cumul

Le dispositif est ouvert sans limitation dans le temps, sous réserve de maintien de notre offre de portage Qualiopi.

Le Parrain peut être rémunéré pour chaque nouveau Filleul ; les parrainages ne sont pas soumis à un plafond de cumul.

## 6. Obligations et garanties

Le Parrain garantit l'exactitude des informations transmises sur le Filleul et s'engage à obtenir son accord préalable pour la communication de ses données personnelles.

Nous nous réservons le droit de refuser tout Filleul ne répondant pas aux critères de sélection, sans avoir à justifier ce choix.

## 7. Protection des données personnelles

Les données du Parrain et du Filleul sont traitées conformément à notre politique de confidentialité et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Le Parrain peut à tout moment exercer son droit d'accès, de rectification ou de suppression de ses données, en nous contactant à : [equipe@teamlink.coach](mailto:equipe@teamlink.coach).

## 8. Responsabilité

Nous ne pouvons être tenus responsables des conséquences liées à la non-conformité du Filleul aux exigences réglementaires ou contractuelles.

Le Parrain ne pourra prétendre à aucune indemnisation supplémentaire en cas de dysfonctionnement du dispositif ou de refus de validation du Filleul.

## 9. Modification et résiliation

Nous nous réservons la faculté de modifier les modalités de ce dispositif à tout moment, sous réserve d'en informer les Parrains par email au moins 30 jours avant la date d'application des nouvelles conditions.

Le dispositif pourra être suspendu ou résilié à tout moment, sans indemnité, sous réserve d'un préavis de 30 jours.